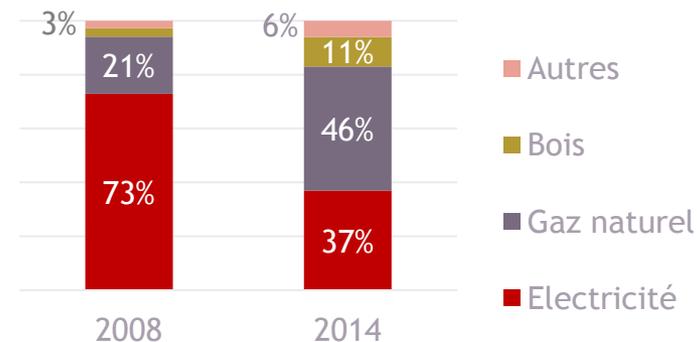


Dans les nouvelles constructions, l'électricité est mise à mal par la RT 2012

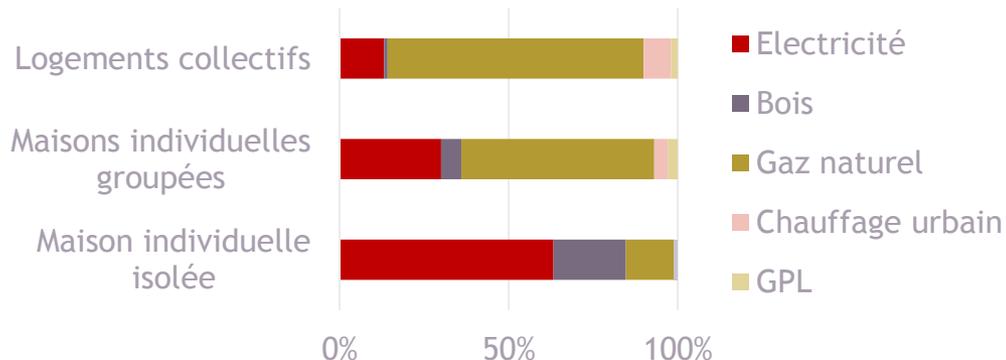
- Le chauffage électrique a longtemps été prédominant au cours de la décennie 2000 dans les constructions neuves car peu coûteux à l'installation. En 2008, il était installé dans 73 % des constructions. La RT2012 a cependant changé la donne. L'électricité est, en effet, fortement pénalisée par le coefficient de conversion de l'électricité en énergie primaire retenue : 2,58 pour l'électricité et 1 pour les énergies fossiles.
- L'avantage est aujourd'hui au gaz naturel qui s'impose désormais dans les logements neufs. Il a équipé 46% des logements construits en 2014 contre 37% pour l'électricité.
 - > D'un point de vue réglementaire, les solutions au gaz permettent de respecter les exigences de la RT 2012
 - > Les chaudières à gaz offrent par ailleurs un bon compromis entre coût d'investissement et coût d'utilisation. D'après une étude de l'Ademe, la chaudière à condensation au gaz naturel ressort comme le mode de chauffage le plus compétitif
 - > A pouvoir calorifique équivalent, l'électricité est l'énergie la plus chère à l'heure actuelle, et de loin. Son prix augmente régulièrement alors que les prix des énergies fossiles et du gaz baissent depuis plusieurs mois. L'écart entre le prix de l'électricité et les autres énergies devrait s'accroître dans les années à venir, les facteurs de hausse étant nombreux.
- Les situations sont cependant très différentes selon les logements. Si le gaz naturel s'impose dès lors qu'il s'agit de maisons individuelles groupées ou de logements collectifs, dans les maisons individuelles isolées il est rarement une option puisque bon nombre d'entre elles sont trop éloignées du réseau gazier.

Le taux de placement des modes de chauffage dans les logements neufs



Source : BatiEtude

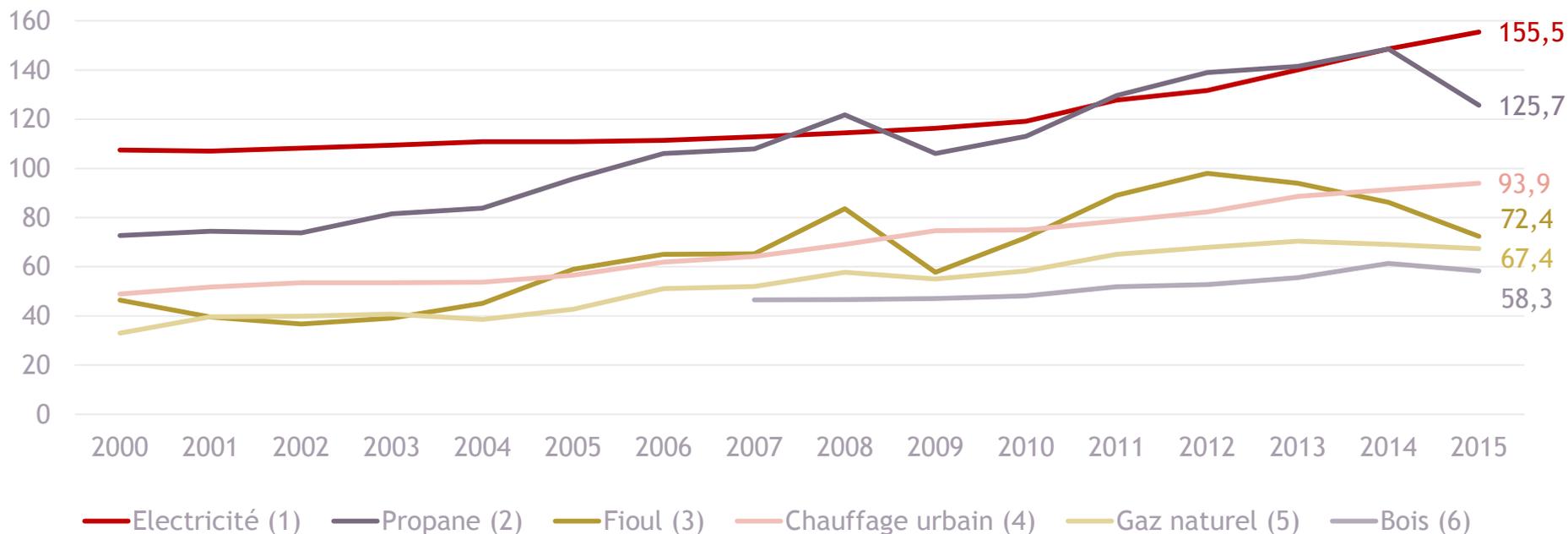
Taux de placement des différents modes de chauffage dans le résidentiel neuf en 2014 (en % des m²)



La compétitivité prix des énergies

Les prix de l'énergie ont tendance à augmenter

Évolution des prix annuels moyens des énergies TTC pour les consommateurs domestiques (en euros courants/MWh)



- (1) Tarif bleu complet (y compris acheminement, taxes et abonnement au prorata de la consommation), option heure creuse pour un abonnement de 12 kVA et une consommation de 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses. Cas d'une maison tout électrique
- (2) Pour une livraison de 1 tonne dans une citerne consignée, calculé en pouvoir calorifique inférieur (prix moyen 2015 sur les 9 premiers mois)
- (3) Pour une livraison de 2 000 à 5 000 litres, calculé en pouvoir calorifique inférieur (prix moyen 2015 sur les 11 premiers mois)
- (4) Prix complet au tarif T110, calculé en pouvoir calorifique inférieur
- (5) Tarif B2I complet (y compris acheminement, taxes, TVA et abonnement au prorata de la consommation) pour une consommation de 35,9 MWh par an correspondant à une grande maison avec chauffage au gaz naturel (et cuisson et eau chaude sanitaire le cas échéant)
- (6) Granulés de bois en vrac pour une livraison de 5 tonnes à moins de 50 km

Source : Les Echos Etudes, à partir de la base de données Pegase